

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

Vous souhaitez signaler l'état dégradé de votre logement (moisissures, fissures importantes, nuisibles...).

Pour cela, vous pouvez :

- Compléter ce formulaire qui sera remis au service prévention de la Ville ;
- En complément, effectuer votre demande via [Signal Logement](https://signal-logement.beta.gouv.fr). Ce service public gratuit vous permet, en quelques clics, de déposer votre demande qui sera ensuite transmise aux services compétents : <https://signal-logement.beta.gouv.fr>

Nom de l'occupant	
N° tel :	@ :
Adresse du logement	
Composition du foyer (adultes + enfants/âge)	
Type de logement (T1, T2,...)	
Nom et adresse du bailleur	
N° tel et adresse mail du bailleur :	
Bailleur ☐ privé ☐ social	
Description des désordres	
Démarches déjà entreprises auprès du bailleur ou auprès d'un autre organisme (courrier en recommandé, visite du logement, travaux effectués,...)	

Il appartient au propriétaire du logement que vous occupez, qu'il s'agisse d'un logement social ou privé, de vous fournir un logement décent. Il convient, en première intention, de vous adresser à lui pour lui signaler les désordres que vous avez constaté.

Le service prévention de la Ville prendra contact avec vous dans les meilleurs délais pour la constitution d'un dossier (veillez à conserver la copie des échanges que vous avez eu avec votre bailleur et les éventuels clichés photographiques des lieux).